

Département du Doubs

COMMUNE DE GRAND'COMBE-DES-BOIS

DOCUMENT ARRETE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 Document graphique

Centre de la commune au 1/2000 ème

Pièce n°4.2

Arrêté par délibération du Conseil Municipal : Le 10/07/2024

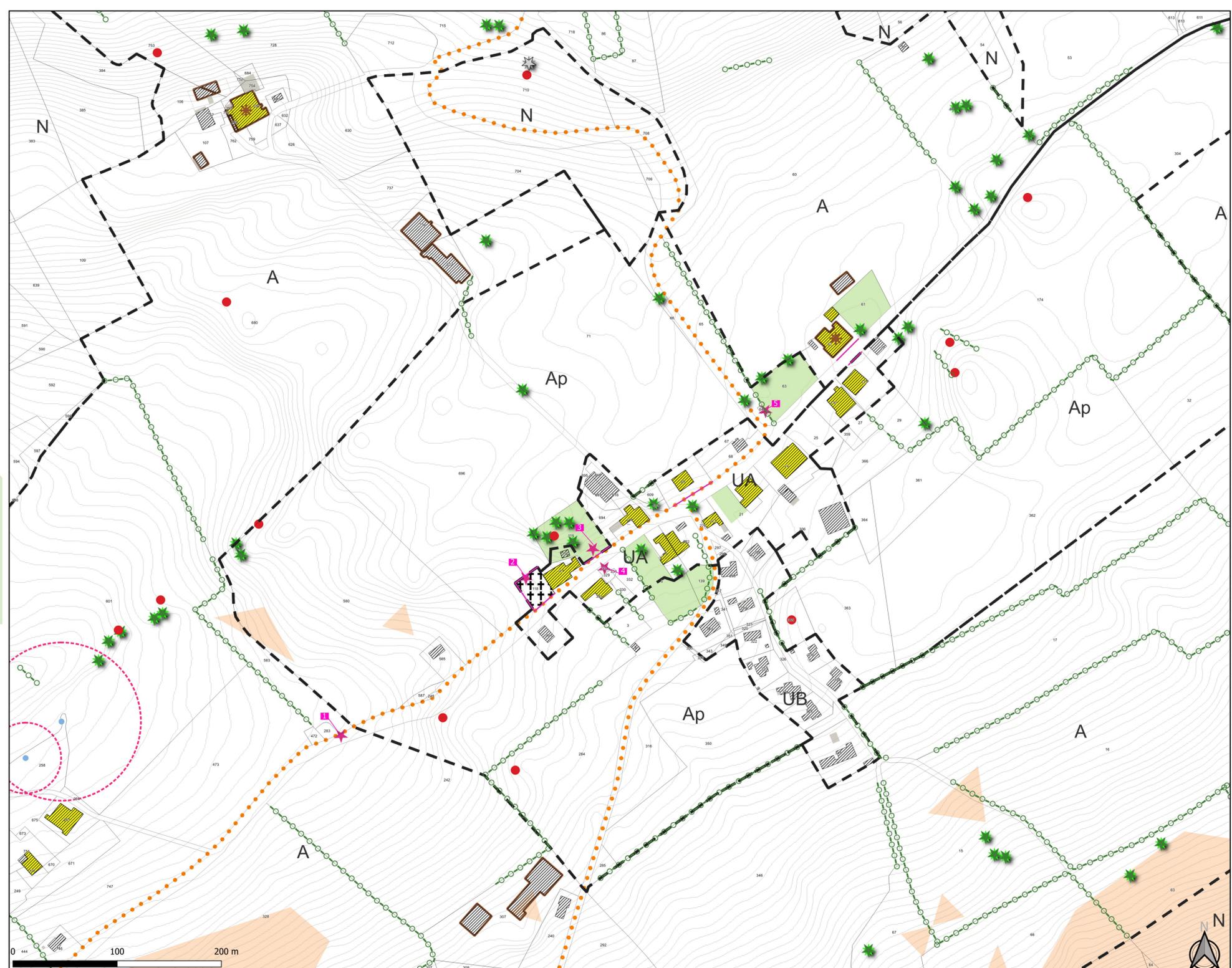
Approuvé par délibération du Conseil Municipal :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.29 - initiative25@orange.fr



Légende :

--- Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

- UA : Zone urbaine centre ancien
- UB : Zone urbaine extension du village

ZONE AGRICOLE

- A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
- Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère
- Arb : Secteur de la zone A concerné par les réservoirs de la biodiversité
- At : Secteur de la zone A à vocation touristique STECAL

ZONE NATURELLE

- N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Secteurs concernés par des risques au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Sites pollués Source : Atlas départemental des secteurs à risques de mouvements de terrain du Doubs

- Ancienne décharge, ancienne carrière

Glissement de terrain Source : Atlas départemental des secteurs à risques de mouvements de terrain du Doubs

- Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa moyen
- Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa fort
- Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa très fort

Aléa affaissement / effondrement Source : Atlas départemental des secteurs à risques de mouvements de terrain du Doubs

- Aléa fort

Aléa éboulement Source : Atlas départemental des secteurs à risques de mouvements de terrain du Doubs

- Aléa fort
- Falaises

Indices karstiques Source : Atlas départemental des secteurs à risques de mouvements de terrain du Doubs

- Cavité naturelle
- Doline

Elements paysagers et écologiques repris au titre des articles :

L.151-19

- Element ponctuel du bâti ou du paysage
- Murger et mur en pierres sèches
- Bati patrimonial soumis à OAP

L.151.23

- Arbres isolés
- Haies ou alignements d'arbres
- Espace naturel préservé
- Pelouses sèches (source :PNR, PRELUDE)
- Mares
- Bande de 300 mètres inconstructible à compter de la rive
- Bande réduite du fait de la présence de constructions à moins de 300 mètres

Préscriptions réglementaires

- Bâtiment pouvant changer de destination vers habitat

Autres éléments à titre d'information

- Bâtiments agricoles
- Liaison douce - Cheminement de randonné à préserver
- Courbes de niveau